



Formulaire d'annonce d'une manifestation publique

Veillez remplir ce formulaire et le soumettre à la commune de La Grande Béroche à l'adresse : commune.lagrandeberoche@ne.ch au plus tard **3 mois** avant la date prévue de la manifestation.

Informations générales :

Nom de la société ou personne organisatrice :

Nom et prénom du responsable :

Date de naissance du responsable :

Adresse de la société/personne organisatrice :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Informations sur la manifestation :

Nom de la manifestation :

Date(s) de la manifestation : du

au

Heures de début et de fin : de

à

Lieu de la manifestation :

Description de la manifestation :

Nombre de personnes attendues :

Raccordement provisoire eau potable, épuration :

Veillez indiquer les installations qui seront mises en place pour votre manifestation :

- Raccordement en eau potable (le raccordement ainsi que la pose du compteur seront définis par le Service technique)
- WC chimique
- WC remorque - raccordé au réseau eau potable et épuration (le raccordement ainsi que la pose du compteur seront définis par le Service technique)
- Douches (le raccordement ainsi que la pose du compteur seront définis par le Service technique)

Contact : lagrandeberoche.servicetechnique@ne.ch

Éclairage public* :

Demande particulière (acceptée selon état de la technique) :

***Rappel : interdiction de modifier les installations en place**

Contact : lagrandeberoche.servicetechnique@ne.ch

Mobilité / accessibilité au site :

Veillez cocher les cases concernées :

Utilisation du domaine public

Numéros des biens-fonds concernés par la manifestation* :

Zones de stationnement

Numéros des biens-fonds concernés par le stationnement* :

Fermeture de route(s)

Numéros des biens-fonds concernés par la fermeture de route(s)* :

***Merci de joindre un plan détaillé pour les points susmentionnés.**

Besoin en matériel de signalisation ?

Panneaux de signalisation

Barrières vauban

Autre

Veillez préciser :

*Pour les panneaux de signalisation et les barrières vauban, le nombre sera défini et exigé par la Sécurité publique en fonction du plan demandé ci-dessus.

Sécurité :

Le/la demandeur-euse est responsable de la sécurité pour la manifestation. Il-elle est à même de conduire le dispositif de sécurité et a le pouvoir de décision nécessaire au sein du comité d'organisation. Si la sécurité est déléguée entièrement à une société privée, le/la responsable de la sécurité de la manifestation reste le/la demandeur-euse qui répond des dispositions prises auprès de l'autorité.

Dans le cadre de l'engagement d'une société de sécurité privée, seules les agences et leurs employé-e-s dûment agréé-e-s peuvent œuvrer sur le territoire communal. La Police neuchâteloise est chargée de la gestion des demandes ainsi que des agréments. Dans ce cadre, le concordat sur la sécurité privée est appliqué.

Toute manifestation dépassant 200 personnes doit être au bénéfice d'un service de sécurité privée d'un minimum de deux personnes. Merci de joindre le contrat en annexe.

Toute manifestation dépassant 450 personnes doit être au bénéfice d'un service de samaritains privé.
Merci de joindre le contrat en annexe.

Les services d'urgence seront informés par la commune du lieu et de la date de la manifestation.

Pour toute manifestation se déroulant à l'extérieur, une information aux riverains devra être envoyée par la société organisatrice au plus tard 15 jours avant la manifestation.

Contact : lagrandeberoche.securitepublique@ne.ch

Demandes spéciales :

Engagement de l'organisateur·trice :

En soumettant ce formulaire, l'organisateur·trice s'engage à respecter toutes les lois et règlements en vigueur, à assurer la sécurité des participants et à prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les impacts négatifs sur la communauté locale.

Signature de l'organisateur·trice :

[Signature] :

Date :

Merci d'envoyer le formulaire par courriel à l'adresse : commune.lagrandeberoche@ne.ch ou par courrier à l'adresse : Commune de La Grande Béroche, chancellerie, rue de la Gare 4, 2024 Saint-Aubin-Sauges.

Cette demande ne se substitue pas aux demandes d'autorisation pour manifestation publique auprès du Service de la consommation et des affaires vétérinaires et du Service des Ponts et Chaussées pour la pose de réclames routières.

Après un préavis favorable de tous les services concernés, une autorisation vous sera délivrée.